

DEPARTEMENT VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT APT
DELIBERATION N°2025/019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN DU PERUSIER
84 300 TAILLADES

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

DELIBERATION
AFFICHEE LE :

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	6
VOTES POUR	6
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr HONORAT GUY Président
Syndic titulaire : DEVINE Marc – BOURNE Véran - LIENS Charles
Excusés : OLIVIER Denis – BOUCHET Jean-Claude
Syndic suppléant : CAPELLO Jean Pierre – PECOULT Rémi
Excusée : PELISSIER Laurence

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-cinq septembre, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION DRAAF – SECURISATION CEINTURE – Puits DES GAVOTTES - TAILLADES

=====

LE PRESIDENT EXPOSE : Dans le cadre du contrat de canal n° 2, l'ASCO du Cabedan Neuf souhaite réaliser les travaux de sécurisation de la filiole syndicale de la Ceinture, quartier Puits des Gavottes, sur la commune de Taillades.

Le projet prévoit de sécuriser la filiole de la Ceinture sur un linéaire global de 200 ml par la pose de cuvelage en béton préfabriqué de 1 m.

La DRAAF PACA lance un appel à projet « Fonds hydraulique agricole » permettant de compléter le financement de ces travaux.

Le montant des travaux est estimé à 230 000 euros H.T. Avec cet AAP, le taux de subvention pourrait passer à 80 % pour une réalisation pendant l'hiver 2025-2026.

Le budget prévisionnel de ces travaux est de 230 000.00 euros HT. Le financement serait le suivant :

- CONSEIL DEPARTEMENTAL 84	50.0 %	115 000.00 euros
- COMMUNE DE TAILLADES	5.20 %	12 000.00 euros
- DRAAF PACA	24.8 %	57 000.00 euros
- AUTOFINANCEMENT	20.0 %	46 000.00 euros

Oui l'exposé du Président : la commission syndicale approuve le complément de demande de subvention pour les travaux de sécurisation de la filiole syndicale de la Ceinture sur la commune de Taillades, pour un montant de 230 000.00 € HT et le plan de financement de l'opération associé et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le syndic



Le Président

Mr HONORAT GUY



ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF
425, Chemin du Pérusier
84300 LES TAILLADES



Envoyé en préfecture le 02/10/2025
Reçu en préfecture le 02/10/2025
Publié le
ID : 084-298401712-20250925-2025_019-DE